



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 13 juin 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 08/2022 du 11 avril 2022 relatif à la gestion et aux comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
- ouï** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL, chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

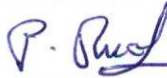
décide

1. d'adopter les comptes et le bilan 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Ainsi délibéré en séance du lundi 13 juin 2022.

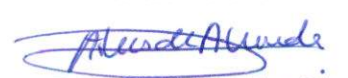
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


P. Ruch



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida